



**ASSOCIATION des PARENTS & AMIS  
de PERSONNES HANDICAPÉES**

**(créée le 15 décembre 1965)**

Région de Lagny – Marne-la-Vallée

**BULLETIN D'INFORMATION N° 111**

**NOVEMBRE 2019**

A.P.A.P.H. Mairie de Lagny sur Marne 2, place de l'Hôtel de Ville - 77400 Lagny sur Marne  
Courriel : [apaph-lagny77@laposte.net](mailto:apaph-lagny77@laposte.net) - Contact téléphonique : Madame E. Courtine 06 82 36 36 45  
N° SIRET : 784 922 940 00019 – Code APE : 913E – RNA N° W 77101287  
Membre de l'association de gestion CPRH – Chelles – Lagny-sur-Marne – Marne-la-Vallée

# SOMMAIRE

- *Edito de la présidente* 3/16

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- *Les aidants* 4/16
- *Résidence d'accueil* 5/16
- *La nouvelle APL* 5/16
- *Les groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)* 6/16
- *Les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)* 6/16

## ACTIONS ET PARTICIPATIONS

- *Voyage au pays de Meaux* 7/16
- *Initiation à la voile* 8/16
- *Médailles d'honneur du travail* 8/16
- *Forums des associations* 9/16
- *Sortie au parc zoologique de Paris* 9/16
- *Assemblée générale* 10/16
- *Fiche d'inscription au repas de l'AG* 11 et 12/16
- *Fiche d'adhésion à l'APAPH* 13 et 14/16
- *Composition du bureau et du conseil d'administration* 15/16

# EDITO

---

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous, amis fidèles, adhérents de la première heure, et à tous ceux qui sont venus nous rejoindre depuis.

Les membres fondateurs de l'association, il y a presque 55 ans, peuvent témoigner du chemin parcouru et des avancées significatives réalisées, que ce soit en possibilités d'accueil ou en reconnaissance du statut particulier de la personne handicapée.

Néanmoins, nous devons continuer à exiger que des solutions soient trouvées, notamment pour les plus âgés qui, à la retraite, trouvent difficilement des établissements qui peuvent les recevoir lorsque leur famille n'a plus la force de prendre soin d'eux.

IL était temps qu'un statut de l'aidant voit enfin le jour et je pense plus particulièrement aux jeunes parents démunis lorsqu'un enfant dit différent arrive dans le foyer. Combien de mamans ont dû arrêter de travailler pour prendre soin de leur enfant peut-être plus fragile. Cette stratégie de soutien aux aidants est développée dans ce bulletin ; elle n'est sans doute pas suffisante, espérons que ce n'est qu'un début.

Nous profitons également de ce bulletin pour vous informer des particularités de structures qui peuvent accueillir des personnes à faibles ressources dont la situation sociale, psychologique ou psychique ne permet pas l'accès à un logement ordinaire ; ce sont les résidences accueil. Il nous a semblé également intéressant de vous parler des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

D'autre part, nous en profitons également pour vous informer que Le département de Seine-et-Marne, s'inscrivant dans une démarche de convergence des politiques Personnes âgées – personnes en situation de handicap, organise le rapprochement des dispositifs afin d'assurer un meilleur accueil et accompagnement de ce public sur le territoire.

Enfin, comme depuis quelques années, nous organisons l'Assemblée Générale dans les locaux de l'ESAT La Grange au Bois. Elle aura lieu le samedi 25 janvier 2020 et nous espérons vous rencontrer à cette occasion.

Nous comptons sur vous pour parler de notre association autour de vous et ainsi inciter familles et amis à venir nous rejoindre.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie de croire à mon entier dévouement.  
A bientôt

La présidente  
Elisabeth Courtine

# LES AIDANTS

## L'aidant

Le proche aidant est en général l'époux(se), partenaire de Pacs, concubin, parent ou allié ou personne résidant ou entretenant des liens étroits et stables, qui vient en aide à une personne âgée ou handicapée régulièrement ou fréquemment, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou activités de la vie quotidienne de cette personne.

L'aidant peut être bénévole ou salarié avec des aides financières et des protections sociales.

## NOUVEAUTÉS

**Le Premier Ministre Edouard Philippe** a annoncé le 13/10/2019 le déploiement d'une stratégie nationale de soutien aux aidants. Dotée d'un budget de 400 millions d'euros, elle se déploiera de 2020 à 2022, en articulation avec la Loi Grand Âge et Autonomie. Cette stratégie comporte 17 mesures, elles-mêmes réunies en 6 priorités.

### **PRIORITÉ 1 : ROMPRE L'ISOLEMENT DES PROCHES AIDANTS ET LES SOUTENIR AU QUOTIDIEN**

- Mesure 1 :** création dès 2020 d'un numéro téléphonique national de soutien des proches aidants
- Mesure 2 :** lancement dès 2020 de lieux d'accueil labellisés « Je réponds aux aidants »
- Mesure 3 :** lancement avant 2022 d'une plate-forme numérique « Je réponds aux aidants »
- Mesure 4 :** « diversification » et « déploiement » des offres d'accompagnement par des professionnels et des Pairs

### **PRIORITÉ 2 : OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS SOCIAUX AUX PROCHES AIDANTS ET FACILITER LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

- Mesure 5 :** mise en place dès octobre 2020 d'un congé (de trois mois ouvrés sur l'ensemble de la carrière) de proche aidant indemnisé pour tous les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les demandeurs d'emploi
- Mesure 6 :** à partir de janvier 2020, ouverture de ce droit dès l'embauche, sans attendre un an comme aujourd'hui
- Mesure 7 :** dès novembre 2019, décompte des périodes de congé proche aidant dans le calcul des droits au chômage, afin d'éviter la baisse des allocations
- Mesure 8 :** à partir d'octobre 2020, décompte automatique de ces période au titre des droits à la retraite

### **PRIORITÉ 3 : PERMETTRE AUX AIDANTS DE CONCILIER VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE**

- Mesure 9 :** possibilité dès janvier 2020 de fractionner en demi-journées les périodes de présence parentale, afin d'assouplir le droit à l'allocation journalière de présence parentale
- Mesure 10 :** facilitation du retour à l'emploi « des aidants qui ont dû arrêter de travailler pendant longtemps pour accompagner un proche »
- Mesure 11 :** inscription dès 2020 du soutien aux proches aidants parmi les thèmes de la négociation obligatoire dans les entreprises et les critères de la responsabilité sociale et environnementale

### **PRIORITÉ 4 : ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LES SOLUTIONS DE RÉPIT**

- Mesure 12 :** allocation pour la période de 2020-2022 à 100 millions d'euros dédiés à la recherche de nouvelles solutions et au renforcement des solutions existantes

### **PRIORITÉ 5 : AGIR POUR LA SANTÉ DES PROCHES AIDANTS, 31 % DES AIDANTS DÉLAISSANT LEUR PROPRE SANTÉ**

- Mesure 13 :** lancement d'une enquête de Santé publique France en 2020 pour mesurer le problème
- Mesure 14 :** sensibilisation dès 2020 des professionnels de santé et d'accompagnement au « réflexe proches aidants »
- Mesure 15 :** identification du proche aidant, à compter de 2020, dans le dossier médical partagé (DMP)

### **PRIORITÉ 6 : ÉPAULER LES JEUNES AIDANTS**

- Mesure 16 :** « sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale »
- Mesure 17 :** aménagement dès la fin de l'année 2019 des rythmes d'étude des étudiants aidants.

# Résidence d'accueil

---

C'est un projet de l'association CPRH, association dans laquelle trois administrateurs sont issus de notre association A.P.A.P.H.

## Définitions :

La maison relais assure l'accueil de personnes à faible niveau de ressources et isolées, dont la situation sociale, psychologique ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

## Public ciblé :

Personnes en situation de précarité, d'isolement, d'exclusion sociale et qui sont dans l'incapacité, à court terme, d'intégrer un logement indépendant.

Certaines Résidences accueil accueillent uniquement des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Les personnes bénéficient le plus souvent d'un logement indépendant et peuvent également accéder à des espaces collectifs, communs à tous les résidents.

## Accompagnement proposé :

Un hôte ou un couple d'hôtes est présent quotidiennement. Il s'occupe du fonctionnement de la Résidence accueil (suivi administratif et logistique: réception des loyers, maintenance du bâtiment...), impulse une dynamique collective (animation de la vie quotidienne) et offre un cadre rassurant et convivial aux personnes. Il joue un rôle de veille en cas de difficulté rencontrée par un résident.

## Accessibilité :

La demande en Maisons relais / Résidences accueil est le plus souvent instruite par un collège de travailleurs sociaux. Les personnes sont accueillies sans limitation de durée. Elles s'acquittent du montant du loyer et bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou de l'Allocation de Logement Sociale (ALS).

---

## La nouvelle APL

---

Les bénéficiaires de l'APL doivent recevoir un courrier de leur CAF leur expliquant la réforme qui doit entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'APL est une aide au logement versée par les CAF sous conditions. Celles-ci ne changent pas. Un simulateur sera accessible en vous connectant à votre CAF.

C'est la période de référence de prise en compte des revenus qui change.

Ce ne sera plus l'année N-2 qui sera prise en compte mais les revenus perçus au cours des 12 derniers mois, glissants, avec une révision trimestrielle.

L'idée c'est que les aides correspondent à la situation réelle du bénéficiaire, et que les changements de situation notamment la reprise d'un emploi ne génère plus une perte brutale de l'allocation mais une baisse progressive sur 4 trimestres.

# Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

---

Les **GEM** sont des **associations d'usagers** qui ont pour **objectif premier la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement des personnes affectées par un handicap psychique** lié en général à une maladie psychiatrique mais pas seulement. . Progressivement, ils élargissent leur spectre en se tournant également vers les personnes souffrant de troubles cognitifs dus à des traumatismes crâniens, des AVC ou toute lésion cérébrale acquise.

Les **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)** ne sont pas des structures sanitaires comme les hôpitaux de jour et les Centre Médico Psychologiques (CMP). Le GEM est une entité juridique indépendante organisée en association loi 1901. Ces associations vont répondre à un cahier des charges précis et bénéficier de subventions de l'État.

Les GEM accueillent leur public en semaine pendant les heures ouvrables. Ils sont en moyenne ouverts 33 heures par semaine. La quasi-totalité des GEM offre à leurs adhérents et/ou usagers des activités régulières ou au moins ponctuelles le week-end.

En tant que structure permettant aux personnes affectées d'un handicap psychique de rester intégrées dans la société, tous les GEM sont parrainés par d'autres structures, en particulier d'autres associations qui doivent les aider dans leur fonctionnement, leur gestion financière, mais il est impératif que le GEM concerné fasse l'objet d'une gestion spécifique et distincte. Ils vont également avoir des contrats de partenariat avec les communes (qui prêtent souvent les locaux) et les autres acteurs du monde associatif, de l'accompagnement ou de l'insertion sociale et professionnelle qui peuvent les soutenir eux et surtout leurs adhérents dans leurs projets de vie et d'intégration dans la communauté sociale.

À Lagny sur Marne, le GEM est situé 18 rue Marthe Aureau. Il est parrainé par l'association de gestion CPRH.

---

## Les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)

---

Le **CLIC Lagny Marne la Vallée** devient le **PAT Lagny (Pôle Autonomie Territorial)** il assure un accueil personnalisé pour les personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, la famille les "aidants familiaux", les "aidants naturels" les professionnels des secteurs sanitaires, social et médico-social, et les structures médico-sociales ou sanitaires .

Le **PAT** met en place des conférences et des ateliers ouverts à tous, retraités, familles, aidants, et professionnels.

Inscription et informations complémentaires

[accueil\(at\)pat-lagny.fr](mailto:accueil@pat-lagny.fr) – 33 rue Henri Dunant- 77400 Lagny-sur-Marne - **01.60.31.52.80**

C'est l'association " Reliage" qui a créé le CLIC qui devient le PAT.

Cette association a pour but de "promouvoir le mieux-être des personnes concernées par la retraite et/ou le vieillissement dans le respect de leur globalité et de leur singularité, notamment par l'information, le développement et l'articulation de différentes actions, la coordination et la formation ".

# VOYAGE AU PAYS DE MEAUX

25 mai 2019

Le groupe est parti de Lagny à 9 h 30 en direction de Meaux, ancienne capitale de la Brie.

Le premier arrêt s'est effectué près de la magnifique **cathédrale St-Etienne** datant du 12<sup>ème</sup> siècle. Après une rapide visite qui a permis d'admirer l'élévation des voûtes, les portails monumentaux, la tombe de l'évêque Bossuet ou encore la tour flamboyante, le groupe s'est dirigé, en ordre dispersé, vers le **jardin des évêques** créé au XVII<sup>ème</sup> siècle.



Ensuite, vint l'heure du rendez-vous à la **Maison du Brie de Meaux** où des hôtes en tenue d'apparat accueillirent les visiteurs pour leur expliquer les étapes de la fabrication du célèbre fromage, depuis la collecte du lait jusqu'à l'affinage en cave. C'est ainsi également qu'ils confirmèrent que le camembert naquit à partir du fromage briard pendant la révolution. Ensuite, vint le temps de la dégustation ...



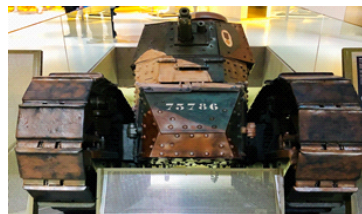
Puis, ce fut l'heure du déjeuner dans un restaurant installé dans un ancien relais de poste. Le repas a été apprécié et, bien sûr, au menu, figurait le Brie de Meaux.



L'après-midi a été consacré à la visite du **Musée de la Grande Guerre**.

Musée consacré à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale qui présente de nombreux objets d'époques très bien conservés, des vidéos bien réalisées, et donne même la possibilité de revêtir des vêtements de l'époque.

Nombreux sont ceux qui se sont promis de revenir.



# INITIATION À LA VOILE

Comme tous les ans depuis 2007, le Rotary Club de Lagny a offert aux personnes handicapées une demi journée d'initiation à la voile sur la base nautique de Jablines.

Mercredi 11 septembre 2019, 31 personnes handicapées étaient au rendez-vous.

8 usagers du foyer de Bussy, 12 usagers du foyer l'ETAPP'H, 4 usagers du SAVS de Lagny, et 7 usagés du FAM de Pomponne. Nous avons regretté l'absence d'usagers de l'ESAT La Grange au Bois

Le temps n'était pas au rendez-vous pour naviguer à la voile : pas le moindre souffle d'air, pas de vent. Les catamarans sont donc restés amarrés au port.

C'est avec les pédalos que les usagés ont pu naviguer sur le superbe lac de Jablines.

Un amical apéritif sans alcool a clôturé cette matinée.

Nous tenons à remercier Monsieur Epain l'organisateur du Rotary Club de Lagny et toute son équipe pour cette manifestation très réussie.



## Médailles d'honneur du travail

À l'ESAT "la Grange au Bois" le 28 juin 2019 une cérémonie de remise de médailles d'honneur du travail a été organisée pour récompenser les usagers.

Madame Corinne Barat Tassel, accompagnée de Monsieur Philippe Lecoindre Directeur général et de moniteurs d'ateliers, remettent 17 médailles d'argent (+ de 20 ans d'ancienneté) 2 médailles vermeil (+ de 30 ans d'ancienneté) et 2 médailles d'or (+ de 35 ans d'ancienneté) aux usagers de l'ESAT.

Nous félicitons chaleureusement les récipiendaires.





# FORUMS DES ASSOCIATIONS



Le samedi 7 septembre, comme chaque année, l'A.P.A.P.H. était présente aux forums des associations de Lagny-sur-Marne et de Saint-Thibault-des-Vignes.

C'est l'occasion de présenter l'association, ses objectifs et ses activités. Sur les deux stands de nombreux bulletins semestriels ainsi que des outils d'information sur les actualités du handicap pouvaient être consultés.

A Lagny, la permanence était assurée par MM. Baranton et Dielenschneider et à Saint-Thibault par Mme Courtine et M. Vaudry.



## JOURNEE AU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

**20 octobre 2019**



25 adhérents courageux, et il en fallait du courage pour tenter une visite au zoo sous une pluie battante, ont pris place, pour certains, dans 2 véhicules 9 places prêtés par la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, le reste du groupe devant nous rejoindre à destination dans 2 véhicules personnels.



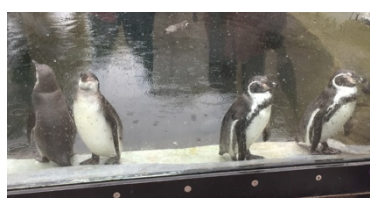
Chacun s'est dirigé qui vers l'Afrique, la Patagonie ou l'Amazonie pour faire connaissance avec la faune locale. Malheureusement de nombreuses espèces n'ont pas montré le bout de leur nez sous cette pluie persistante.



Vers midi, le groupe s'est retrouvé au restaurant du parc « Le Siam », tous étaient trempés mais contents d'être ensemble, pour un repas en commun qui, comme d'habitude, fut très animé.



L'après-midi, après pour certains un passage à la boutique du parc, le groupe s'est dispersé pour continuer la visite notamment, bien à l'abri dans la serre tropicale.



A 18h, les véhicules étaient de retour et chacun se félicitait d'une journée réussie malgré le temps et ne demandait qu'à repartir pour de nouvelles aventures.





## Assemblée Générale

25 janvier 2020 à 10h

ESAT « LA GRANGE AU BOIS »  
24, bis rue Raymond Poincaré  
77400 – Lagny-sur-Marne



- Introduction par Mme la Présidente
- Rapport moral
- Rapport financier
- Projets 2020
- Elections du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Les participants seront conviés à un apéritif à l'issue de l'Assemblée Générale

Un repas sera servi à 12 h 30 dans la salle de restaurant de l'ESAT aux personnes inscrites

**via la fiche d'inscription (cf. page suivante)  
à retourner avant le vendredi 5 janvier 2020**



*Salade landaise*

*Noix de joue de porc en sauce*

*Gratin dauphinois et fagots de haricots verts*

*Assiette de fromage et sa salade verte*

*Café gourmand*

*Vin*

A l'entrée de la salle de réunion,  
les adhésions pourront être prises ou renouvelées pour 2020



ASSOCIATION des PARENTS & AMIS  
de PERSONNES HANDICAPÉES  
(créée le 15 décembre 1965)

Région de Lagny – Marne la Vallée



2, place de l'Hôtel de Ville – 77400 Lagny-sur-Marne – tél. 06 82 36 36 45 – [apaph-lagny77@laposte.net](mailto:apaph-lagny77@laposte.net)

## FICHE D'INSCRIPTION AU REPAS

de l'Assemblée Générale du samedi 25 janvier 2020

NOM : .....

ADRESSE : .....

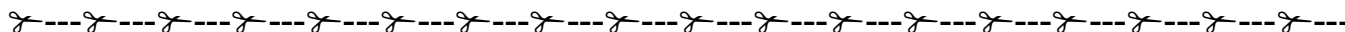
### PARTICIPATION FINANCIERE

Nombre de Personnes Handicapées <u>adhérentes</u> :	..... x	<b>GRATUIT</b>	
Nombre de Parents ou Amis <u>adhérents</u> :	..... x	25 euros =	..... euros
Nombre de Personnes <u>non adhérentes</u> :	..... x	33 euros =	..... euros
Nombre d'enfants de <u>moins de 12 ans</u> :	..... x	15 euros =	..... euros
<hr/>			
Totaux :	.....	Personnes =	..... euros

Fait à ..... Le .....

Signature :

Établir les chèques à l'ordre de l'A.P.A.P.H. Région de Lagny sur Marne  
Retourner cette "fiche d'inscription" et le chèque de règlement **avant le 5 janvier 2020**  
à Monsieur GAUDIN – 4 impasse du Docteur Demars – 77400 Lagny sur Marne



Adhérents 2019, Inscrivez-vous pour **faire partie du Conseil d'Administration** en retournant ce coupon  
Chez Madame E. Courtine - 5, allée du Côteau – 77400 Saint-Thibault-des-Vignes  
ou à notre adresse courriel : [apaph-lagny77@laposte.net](mailto:apaph-lagny77@laposte.net)

Les candidatures seront bien évidemment acceptées le jour de l'Assemblée Générale.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Adresse courriel : .....

*Au dos de cette page :*

***FICHE D'INSCRIPTION AU REPAS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE***

**Du samedi 25 janvier 2020**

À retourner avec le chèque de règlement

*Au dos de cette page, sur la partie basse :*

***FICHE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

À retourner séparément de la fiche d'inscription au repas  
à l'une des adresses indiquées

# NOUS REJOINDRE



ASSOCIATION des PARENTS & AMIS  
de PERSONNES HANDICAPÉES  
(créée le 15 décembre 1965)

Région de Lagny et Nord Seine et Marne

## BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Nom :  M  Mme

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Email :

Téléphone :

**Renseignements concernant la personne handicapée:** (à renseigner par l'adhérent parent (père, mère, tuteur...))

Nom :  Mr  Mm

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Date et lieu de naissance :

Afin de tenir nos fichiers bien à jour, veuillez s'il vous plaît remplir les renseignements ci-après, surtout s'il y a eu changement dans la situation de la personne handicapée.

Handicap :

Placement :

Montant minimum de la **Cotisation annuelle** : 35 € (\*)

Fait à :

Le :

Signature :

(\*) La cotisation 2020 est valable du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les cotisations réglées après le 1er septembre sont enregistrées pour l'année suivante. Ensuite, elles doivent être renouvelées avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

Exemple : une cotisation réglée le 19/09/2019 est enregistrée pour l'année 2020.

Renvoyer ce bulletin et votre règlement par chèque à l'ordre de :  
Association A.P.A.P.H. région de Lagny sur Marne et Nord Seine et Marne,  
Chez Monsieur Michel Vaudry - 16, rue de Lautreumont 77600 Guermantes

*Au dos de cette page :*

**LE BULLETIN D'ADHÉSION**



**Daniel MARTIGNY**  
*Président fondateur*

# COMPOSITION

## DU BUREAU ET DU C.A.

**ANNÉE 2019**

### BUREAU

Présidente	Mme Elisabeth Courtine	5, allée du Côteau 77400 – Saint-Thibault-des-Vignes	06 82 36 36 45
Vice-président	M. Claude Baranton	19, rue Paul Doumer 777164 - Ferrières-en-Brie	cbaranton2@free.fr
Secrétaire	M. Michel Vaudry	16, rue Lautréamont 77600 - Guermantes	06 62 31 75 62
Secrétaire adjoint	Mme Dominique Guilluy	3, chemin du Lavoir 77400 - Thorigny-sur-Marne	01 64 02 12 43
Trésorier	M. Patrick Cantayre	9, Grande Allée de la Faisanderie 77185 - Lognes	06 07 86 47 66
Trésorier adjoint	M. Michel Dielenschneider	18, rue des Rabouts 77144 - Montévrain	01 60 07 68 41 06 14 83 14 82

### AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Resp. organisation et animation	M. Ignace Gaudin	4, impasse du Docteur Demars 77400 - Lagny-sur-Marne	01 64 30 03 69
	Mme Rachel Galois	3, allée du Parc 77400 - Saint-Thibault-des-Vignes	06 85 44 14 01
	Mme Annie Miele	7, rue Robert Desnos 77177 - Brou-sur-Chantereine	09 79 35 26 80
	M. Gilles Odier	52, rue du Docteur Schweitzer 77410 - Claye Souilly	01 60 26 15 07
	Mme Bernadette Réthit	31, avenue de la République 77400 - Lagny-sur-Marne	01 64 30 10 22

### **Siège Social de l'A.P.A.P.H :**

Mairie – 2, place de l'Hôtel de Ville – 77400 Lagny-sur-Marne

**Permanences :** Les personnes confrontées au handicap ont souvent besoin d'aide et de conseils. Nous tenons une permanence tous les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 00 à la Maison des Associations de Lagny-sur-Marne : 9, rue Vacheresse (hors vacances scolaires).

**Contact courriel :** [apaph-lagny77@laposte.net](mailto:apaph-lagny77@laposte.net)

**N'hésitez pas à venir nous rencontrer**